

CONFERENCE DE PRESSE SDDS

PRESENTATION DU LIVRE BLANC
« POUR UNE DEMATERIALISATION DES ECHANGES
AVEC LES ADMINISTRATIONS AU BENEFICE DES ENTREPRISES »

24 OCTOBRE 2006

Dans ce dossier, vous trouverez :

Un communiqué de presse : « Une modernisation de l'Etat au bénéfice des entreprises ? »

Des fiches synthétiques :

- ◆ « Pourquoi dématérialiser ? »
- ◆ « Quelle efficacité des projets gouvernementaux en cours ? »
- ◆ « Etat des lieux de la dématérialisation des données sociales »
- ◆ « Quelles motivations du point de vue des entreprises ? »
- ◆ « Des pistes pour des bénéfices partagés »

Une présentation de l'association SDDS



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE MODERNISATION DE L'ÉTAT AU BÉNÉFICE DES ENTREPRISES ?

Paris, 24 octobre 2006 : La dématérialisation des procédures administratives est l'un des principaux leviers de la modernisation de l'Etat. Elle contribue à améliorer la qualité des services publics et le traitement des déclarations fiscales et sociales des entreprises. Depuis peu, l'Etat a accéléré ce mouvement de modernisation mais les choix initiés n'apportent pas aux entreprises tous les bénéfices qu'elles pourraient tirer d'une telle évolution, voire se révèlent contre-productifs.

Pour appuyer ce constat et permettre l'émergence de solutions adaptées, l'Association pour la Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales (SDDS) publie aujourd'hui son Livre Blanc « Pour une dématérialisation des échanges avec les administrations au bénéfice des entreprises » ainsi que les résultats de son premier « Baromètre de la dématérialisation des déclarations sociales ».

Cette étude, unique en France, analyse l'évolution de l'usage de la télé-déclaration et les attentes des entreprises dans ce domaine. Elle permet de dégager les grandes tendances suivantes :

- ♦ La dématérialisation des déclarations, notamment dans le domaine social, n'est pas une fin en soi mais un moyen pour simplifier et automatiser les échanges entre l'entreprise et son environnement, en particulier l'administration ;
- ♦ Les choix opérés au plan technique tendent à déplacer la charge de la saisie vers l'entreprise sans qu'elle puisse tirer des bénéfices de la dématérialisation (absence de gains de temps, de productivité, de sécurité ou d'automatisation des échanges) ;
- ♦ Il est nécessaire de mettre à disposition des entreprises des modes de dématérialisation adaptés à leur niveau d'équipement en logiciels de gestion. A ce titre, les solutions automatisées de type EDI (Echanges de Données Informatisées) sont les seules à répondre aux besoins des entreprises équipées, tout autre mode de télé-déclaration étant synonyme de charge supplémentaire pour l'entreprise.

Eddy Corcos, président de SDDS, indique : « *La dématérialisation des échanges entre les entreprises et l'administration est un enjeu de taille qui touche à la fois aux aspects économiques et organisationnels de l'entreprise. Pourtant, la dématérialisation automatisée des quelques 70 millions de déclarations sociales, initiée au début des années 90, ne représente aujourd'hui que 20% des déclarations. Notre objectif est de travailler avec tous les acteurs de la chaîne télé-déclarative pour développer la simplification administrative et l'intérêt des entreprises à télé-déclarer* ».

A propos de SDDS :

Créée en mai 2005, l'Association pour la Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales regroupe les principaux éditeurs de logiciels de gestion et prestataires informatiques de la paie : ADP-GSI, Cegedim-SRH, Ciel, e-paye, HR Access, Oracle, Sage, SAP, SOPRA. Ces entreprises produisent chaque mois quatorze millions de bulletins de salaire, soit le bulletin de deux salariés français sur trois dans le secteur privé et d'un salarié sur deux dans le secteur public. **Pour en savoir plus et accéder au Livre Blanc : www.association-sdds.org.**



Contact presse : Damien LOUVET (01 41 66 25 14)

POURQUOI DEMATERIALISER ?

Aborder la question de la dématérialisation des échanges entre les administrations publiques et les entreprises c'est aborder **le traitement de plusieurs centaines de millions de déclarations par an ainsi que le processus de collaboration entre les entreprises françaises et les organismes de l'Etat.**

LES DIFFERENTS MODES DE DEMATERIALISATION

Parmi les modes déclaratifs, la télé-déclaration tend à se développer aux côtés du mode déclaratif originel, le papier. Elle revêt deux formes :

- ♦ **L'EFI (Echange de Formulaires Informatisés)**, initié avec le Minitel, qui consiste dans la saisie ou le postage d'un fichier sur le Web, ce fichier pouvant être généré par un logiciel ;
- ♦ **L'EDI (Echange de Données Informatisées)**, qui combine la génération d'un fichier par un logiciel et l'acheminement automatique des données vers le destinataire. L'EDI ne nécessite pas de saisie ni de manipulation du fichier et garantit des protocoles sécurisés (d'où son appellation « machine à machine »). L'acheminement du fichier peut également être assuré par courrier électronique.

LA TELE-DECLARATION, UN PREALABLE POUR FACILITER LES RAPPORTS ENTRE ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Dans le domaine des échanges entre les entreprises et les administrations, la dématérialisation opérée via le mode EDI rend possible **l'automatisation des échanges en supprimant les interventions manuelles liées à la ressaisie ou à la manipulation d'un fichier.** Elle permet également une sécurité et une traçabilité des échanges, leur planification, le contrôle de leur exécution et l'envoi multidestinataires.

A ce titre, la dématérialisation EDI est pour l'entreprise à la fois **une source de productivité (gains de temps et amélioration de la qualité des données transmises) et une opportunité pour simplifier et automatiser ses échanges avec son environnement.**

QUELLE EFFICACITE DES PROJETS GOUVERNEMENTAUX EN COURS ?

La dématérialisation des procédures administratives est l'un des principaux leviers de la modernisation de l'Etat. **La France est aujourd'hui dans le Top 5 européen en matière d'e-administration.**

UNE VOLONTE DE MODERNISATION

Selon le baromètre BVA de l'administration en ligne¹, **93% des utilisateurs estiment que l'administration en ligne permet de rendre un meilleur service aux usagers.** Plusieurs programmes ont été lancés dont les bénéfices émergent aujourd'hui : programme ADELE 2002-2007 qui vise à accélérer la diffusion des nouvelles technologies dans l'administration pour améliorer la qualité des services publics, programme COPERNIC 2000-2009 dont l'objet est le développement des télé-déclarations fiscales, Mission pour l'Economie Numérique, en charge de la modernisation des déclarations sociales.

Si de nombreux succès ont été remportés dans le développement de l'usage de la télé-déclaration (paiement de l'impôt en ligne, collecte de plus de 55% de la TVA, etc.), des problèmes demeurent et **les choix gouvernementaux n'aboutissent pas nécessairement à des bénéfices pour les entreprises.**

UN DEPLACEMENT DE LA CHARGE VERS L'ENTREPRISE

La modernisation de l'administration via le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication met en œuvre des modes télé-déclaratifs qui concourent à l'efficacité de l'administration sans forcément d'apport pour l'entreprise, bien au contraire.

Les projets incitatifs lancés auprès des entreprises, basés principalement sur l'EFI, **déplacent la charge de la saisie vers l'entreprise sans bénéfice particulier pour elle** : l'entreprise se voit proposer la possibilité de générer un fichier à partir de son système d'information puis de le poster manuellement en ligne pour envoi à l'administration. Or, le postage en ligne implique **des manipulations de fichiers et la saisie d'éléments d'authentification qui ne permettent pas des gains de productivité.** En outre, le traitement manuel nuit à la traçabilité et donc à la sécurité des échanges et ne permet pas le déploiement d'une procédure déclarative unique pour l'ensemble des données, élément pourtant particulièrement utile dans le domaine social où les déclarations sont nombreuses.

DES INVESTISSEMENTS LOURDS POUR DES BENEFICES REDUITS

Ce déplacement de charge et la volonté d'optimiser les investissements opérés dans le cadre de la dématérialisation des échanges entre les citoyens et l'administration entraînent des dérives coûteuses. Ainsi, les portails de l'administration dédiés à la télé-déclaration des données sociales (Net.entreprises, etc.), basés sur le mode EFI, écoulent 2 à 3 millions de déclarations par an. Or, malgré ce nombre de déclarations traitées, le coût de la déclaration y est plus élevé que celui du timbre poste ou de la lettre recommandée (7 à 10 € la déclaration, qui se retrouvent dans les prélèvements obligatoires des entreprises), sans réel bénéfice nouveau ni sécurité supplémentaire pour l'entreprise.

¹ Mars 2005

ÉTAT DES LIEUX DE LA DÉMATÉRIALISATION DES DONNÉES SOCIALES

Les déclarations sociales couvrent un domaine vaste et complexe : celui des relations entre les entreprises et les Organismes de Protection Sociale (OPS) tels que l'URSSAF, l'UNEDIC, les Caisses de Retraite (AGIRC-ARRCO), les Institutions de Prévoyance, la CNAV, etc. **Le grand nombre de destinataires, la diversité des systèmes informatiques et le mode de gestion paritaire de ces organismes rendent complexes les échanges avec les entreprises.**

VOLUMÉTRIE DES DÉCLARATIONS ET PROGRESSION DE LA DÉMATÉRIALISATION

En France, le volume des déclarations, pour **les principales et les plus fréquentes déclarations sociales, s'élève à près de 70 millions de déclarations par an²** :

- ♦ 31 millions de DUE (Déclaration Unique d'Embauche) ;
- ♦ 6 millions d'AERG (Attestation Employeur du Régime Général) ;
- ♦ 1,7 million de DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales – Unifiée) ;
- ♦ 20 millions de DUCS (Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales) ;
- ♦ 7,5 millions d'IJSS (Déclaration d'Indemnités Journalières de Sécurité Sociale – seul le secteur privé est ici comptabilisé).

PROGRESSION DE LA DÉMATÉRIALISATION : DES CHIFFRES EN TROMPE L'ŒIL

Le taux de dématérialisation des 70 millions de déclarations sociales annuelles est de 40%³. Cependant, ce pourcentage inclut l'ensemble des modes de dématérialisation (EDI et EFI) et ne rend par conséquent pas fidèlement compte de l'état de progression d'une dématérialisation efficace, c'est-à-dire automatisée et sans charge supplémentaire pour l'entreprise : **en effet, seulement 20% du total des déclarations sociales annuelles sont effectués en mode EDI**. Pour chacune des déclarations, le rapport EDI / EFI souligne encore davantage le chemin qui reste à parcourir :

- ♦ DUE : 28% en EFI, 40% grâce à l'envoi d'un fichier EDI par courriel, soit des pratiques faiblement automatisées (le reste par papier) ;
- ♦ AERG : aucune dématérialisation à ce jour ;
- ♦ DADS-U : 81% en EFI, 9% en EDI (il est intéressant de noter que la solution EDI adoptée par la CNAV est compatible avec les nouveaux standards dits « Web 2.0 » et présente le meilleur rapport qualité/prix des différentes solutions EDI existantes) ;
- ♦ DUCS : 12% en EFI, 8% en EDI ;
- ♦ IJSS : 4% en EFI, 0% en EDI.

² Source : Enquête SDDS auprès des Organismes de Protection Sociale, Mai 2006

³ Source : Baromètre SDDS, Janvier 2006

QUELLES MOTIVATIONS DU POINT DE VUE DES ENTREPRISES ?

Les motivations des entreprises à dématérialiser leurs données étaient jusqu'à présent peu explorées. **Elles sont pourtant au cœur du développement de l'usage de la dématérialisation.**

BENEFICES REELS ET BENEFICES PERÇUS

Les entreprises peuvent trouver de nombreux intérêts à la dématérialisation et à l'automatisation des échanges :

- ♦ **Gains de productivité** pour les grandes entreprises ou les prestataires spécialisés (experts comptables, prestataires de service) traitant de grands volumes ;
- ♦ **Sécurité** pour les PME dans le domaine fiscal ou social (fiabilité et traçabilité des données, respect de la réglementation) ;
- ♦ Pour les TPE, **internalisation de savoir-faire** que ces entreprises n'ont pas aujourd'hui les moyens de s'offrir mais que leur apporterait en grande partie et à moindre coût une solution informatique.

Néanmoins, les bénéfices perçus par les entreprises sont d'une nature différente, comme le révèle le baromètre SDDS : **les utilisateurs d'un mode de dématérialisation EDI plébiscitent en effet la simplicité gagnée dans les échanges avec l'administration et le sentiment de se libérer de tâches administratives jugées fastidieuses.** Si le gain de sécurité est également perçu, il ne l'est qu'à travers la réduction du risque d'erreur et non la traçabilité de l'envoi.

FREINS ET ATTENTES

Les freins à la dématérialisation sont analysés dans le baromètre SDDS sur les entreprises utilisant exclusivement le mode papier (soit 50% des entreprises effectuant elles-mêmes leurs déclarations). Arrive en premier, et de loin, **la peur d'une perte de contrôle de la déclaration**, la sécurité des échanges sur Internet n'étant qu'un frein mineur (1/5 des réponses). Les entreprises sont en revanche dans **l'attente d'une réglementation contraignante et d'informations complémentaires.**

Les freins semblent donc découler principalement d'un manque d'information couplé à l'absence d'obligation. **Il est en effet paradoxal que soit identifié comme principal frein à la dématérialisation la perte de contrôle alors que cet élément constitue le principal avantage de la dématérialisation, sauf à considérer que l'entreprise est effectivement mal informée.** En outre, les PME françaises n'ont jusqu'à présent décidé de s'équiper d'outils de gestion que lorsqu'il s'est agi de répondre à une obligation légale, en particulier dans le domaine de la comptabilité. La mesure qu'elles font de leurs propres bénéfices à dématérialiser ne semble pas aujourd'hui suffisante pour qu'elles s'engagent dans cette voie sans contrainte réglementaire.

DES PISTES POUR DES BÉNÉFICES PARTAGÉS

Les travaux menés en matière de dématérialisation ne trouveront réellement leur aboutissement que si quatre principes sont pris en considération et suivis de décisions et d'effets.

BÉNÉFICE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES ET MODERNISATION DE L'ÉTAT : MEME COMBAT

Les bénéfices de la dématérialisation doivent être partagés par tous et les coûts équitablement répartis.

Chaque acteur de la dématérialisation doit avoir intérêt à celle-ci, non seulement les destinataires qui font l'économie de la saisie, mais également l'émetteur pour qui la dématérialisation doit simplifier et fiabiliser sa gestion.

PROMOUVOIR L'AUTOMATISATION DES ÉCHANGES

La dématérialisation n'étant pas un aboutissement mais un moyen, il convient d'en tirer tous les bénéfices en favorisant l'automatisation des échanges.

La dématérialisation n'est qu'un préalable à la mise en place et à l'usage de solutions d'automatisation des échanges, de contrôle et d'amélioration de la qualité des données. Elle n'est pas en elle-même suffisante pour que les entreprises en tirent des bénéfices. Les projets actuellement en cours doivent donc promouvoir les modes de dématérialisation qui permettent la simplification et l'automatisation des échanges.

REPOUDRE AU BESOIN D'INFORMATION DES ENTREPRISES

L'information des entreprises est au cœur de la problématique de développement de la dématérialisation.

Mal ou peu informées des bénéfices et des enjeux liés à la dématérialisation des données, les entreprises sont plus que réticentes à télé-déclarer : près de 3 entreprises sur 4 ne s'équipent pas pour cette raison.

ADAPTER LES REPONSES AUX SPECIFICITES DES ENTREPRISES

Les entreprises n'ont pas toutes les mêmes attentes. Les modes de télé-déclaration proposés doivent tenir compte du niveau d'équipement des entreprises.

En matière de dématérialisation, il convient de segmenter les entreprises en distinguant celles qui sont équipées d'un logiciel de gestion (soit directement, soit à travers l'externalisation des fonctions de comptabilité ou de paie), de celles qui ne le sont pas. **L'EFI, solution adaptée pour les entreprises non équipées, est contreproductive pour les entreprises équipées.**

L'ASSOCIATION SDDS

UNE ASSOCIATION POUR FEDERER LES ACTEURS

Créée en mai 2005, l'Association pour la Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales (SDDS) fédère les principaux éditeurs de logiciels de gestion et prestataires informatiques de la paie (ADP-GSI, Cegedim-SRH, Ciel, e-paye, HR Access, Oracle, Sage, SAP et SOPRA). Ces entreprises produisent chaque mois quatorze millions de bulletins de salaire, soit le bulletin de deux salariés français sur trois dans le secteur privé et d'un salarié sur deux dans le secteur public.

L'Association informe l'ensemble des parties-prenantes de la chaîne déclarative des bénéficiaires de la dématérialisation des déclarations sociales et, à ce titre, travaille régulièrement avec l'administration et les organismes de protection sociale.

La SDDS s'est fixé deux missions principales :

- ◆ Coopérer avec les pouvoirs publics pour **faciliter la simplification administrative et la dématérialisation dans les entreprises de toute taille** afin de développer leur productivité et assurer la fiabilité des échanges ;
- ◆ **Promouvoir et contribuer à la dématérialisation des données sociales** et permettre aux entreprises de relayer rapidement les décisions réglementaires.

UN BAROMETRE ET UNE MESURE DES RESULTATS

La mise en place d'un baromètre SDDS a pour but de compléter les instruments de mesure de l'avancée de la dématérialisation tout en donnant le point de vue de l'entreprise.

L'édition 2006 de ce baromètre a été réalisée à partir d'une enquête menée auprès de 3 600 entreprises françaises de 3 à 2000 salariés et porte sur les télé-déclarations sociales suivantes : DADS-U (Déclaration Annuelle de Données Sociales - Unifiée), DUCS (Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales), DUE (Déclaration Unique d'Embauche).